

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le quatorze juin, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 juin 2013

**PRESENTS** : M. Arnaud GROSPERRIN, Maire  
MM. André COSTANTINI, M. Christophe GESLOT  
et Louis MARTIN, Adjoints  
Mmes Josette COUETTE et Sylvie ZILIO, Conseillères

**ABSENT** : M. Christophe CANNELLE

M. Louis MARTIN a été nommé **secrétaire de séance**.

Sur proposition du Maire et avec l'accord des conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :  
- Droit de préemption Fluans

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 06 MAI 2013**

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 06 mai 2013 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N°1 : DROIT DE PREEMPTION FLUANS**

Maître CHARLOT, notaires associés de Besançon, est chargée d'établir un contrat de vente par Mme Catherine BOUTRY et Mme Nathalie SAUDON au profit de M. et Mme Didier AUBERT. Pour ce faire, elle demande l'acquisition de la parcelle ZD 41 Raie du Gros Bochet à Fluans d'une superficie de 11 a 40 ca., pour une valeur de 36 000 €. Ce bien est soumis à un droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et la commune doit se prononcer si elle envisage d'exercer son droit de préemption urbain. Le Conseil, à l'unanimité, décide de se donner un temps de réflexion et propose de prendre sa décision lors du prochain Conseil.

**DELIBERATION N°2 : SERVITUDE ERDF PARCELLE ZL 19**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude au nom de l'Association Foncière de remembrement de Roset-Fluans concernant la parcelle sise à Roset-Fluans, section ZL n°19.

**DELIBERATION N°3 : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**POUR DP025 502 13 C0010 ET DP 025 502 13 C0011**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour délivrer les déclarations préalables :

- **DP025 502 13C0010** et - **DP025 502 13 C0011** demandées par un membre de sa famille.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.  
Il confie la présidence à M. Louis MARTIN, 1er adjoint et sort de la salle.

**M. GESLOT** est désigné pour instruire et délivrer la déclaration préalable **DP 025 502 13C0010**.

**Mme ZILIO** est désignée pour instruire et délivrer la déclaration préalable **DP 025 502 13C0011**.

**DELIBERATION N°4 : C.C.V.S.V.  
DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT**

**Mme Sylvie ZILIO** a été désignée **déléguée suppléante**.

**DELIBERATION N°5 : AFFAIRE GIRARD : ENCAISSEMENT CHEQUES CARPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Maître Corneloup a reçu 2 chèques de 1 500 € et 1 000 €, transmis par la CARPA, correspondant à l'acompte sur la somme due par l'entreprise GIRARD.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'encaissement des chèques pour un montant global de 2 500 € au compte 778.

**DELIBERATION N°6 : BOIS : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'O.N.F. une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'O.N.F. pour le contrat d'approvisionnement pour les pins sylvestre.

**DELIBERATION N°7 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARCELLE  
ZC 70 AU SYNDICAT SCOLAIRE**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle ZC n° 70 au SIVOS des Trois Moulins.

**DELIBERATION N°8 : EMPRUNTS LOGEMENTS**

Pour le financement des logements « Au Chêne », nous avons recours à l'emprunt. Nous avons sollicité deux établissements bancaires : Banque populaire et Crédit Mutuel.

Proposition : - Banque populaire      Taux fixe /25 ans = 3.94% sans frais de dossier  
                  - Crédit mutuel            Taux fixe/25 ans = 4.00% +500 € frais dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de contracter le prêt à la Banque Populaire et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat et tout document relatif à cet emprunt.

**DELIBERATION N°9 : SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE SPORTIVE DEMANDE  
DE FONDS DE CONCOURS A LA C.C.V.S.V.**

Monsieur le Maire propose qu'une demande de fonds de concours soit demandée à la Communauté de Communes du Val-Saint-Vitois pour l'équipement de la salle polyvalente à dominante sportive, le terrain de sport et l'école pour un montant de 15 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter ce fonds de concours à la C.C.V.S.V pour l'équipement de la salle polyvalente à dominante sportive, à hauteur de 15 000 €.

**DELIBERATION N°10 : LOGEMENTS "AU CHÊNE"  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA C.C.V.S.V.**

Monsieur le Maire propose qu'une demande de fonds de concours soit demandée à la Communauté de Communes du Val-Saint-Vitois pour la construction des 3 logements « Au Chêne » pour un montant de 15 000 €.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter ce fonds de concours à la C.C.V.S.V pour la construction des 3 logements en faveur des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, à hauteur de 15 000 €.

#### **DELIBERATION N°11 : SALLE DE CONVIVIALITE : REGISSEUR**

Le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de désigner un nouveau Régisseur pour la salle communale, suite à la démission de Madame Germaine DEMILLIERE à compter du 28 avril 2013.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition et décide de nommer Mme **Sylvie ZILIO** comme **régisseur** pour la salle communale à compter du 29 avril 2013.

#### **DELIBERATION N°12 : NOUVELLE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE DU VAL SAINT-VIT EN 2014 : REPARTITION DES SIEGES**

Les membres du bureau du Conseil communautaires proposent la répartition suivante :

1 siège par commune  
+ 1 siège par tranche de 500 habitants  
Soit pour notre commune : 1 siège

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce mode de répartition.

#### **INFORMATIONS**

● **Secrétariat de mairie** : La secrétaire de mairie fait valoir son droit à la retraite et terminera sa mission à la date du 31 juillet 2013.

● **A.D.S.L** : Une réunion a été programmée avec un représentant de France Télécom et le collectif pour le renforcement de l'A.D.S.L à La Corne. En conclusion, il a été confirmé que les travaux pour le renforcement seront à la charge de France Télécom et non de la commune et inscrits dans un programme d'investissements pour les années à venir. A ce jour, aucune date ne peut être avancée.

● **PC Ecole + Salle polyvalente** : Les permis de construire pour l'école et la salle polyvalente ont été déposés. Le délai d'instruction est de 6 mois.

● **Conduite d'eau Rue de Chailluz vers le Château d'eau** : Les travaux seront exécutés en juillet par l'entreprise LACOSTE.

● **Redevance incitative** : Une réunion d'information « Tarifs redevance incitative » est programmée à 20 H 30 le 1<sup>er</sup> juillet à Saint-Vit, complexe sportif Michel Vautrot.

● Monsieur le Maire remercie vivement Mesdames Josette COUETTE et Sylvie ZILIO pour le fleurissement de la commune.

Compte-rendu affiché le 20 juin 2013

Le secrétaire de séance,  
M. Louis MARTIN

Le Maire,  
M. Arnaud GROSPERRIN